

Du 29 avril au 16 décembre

Les Assises de la Famille 2017



L'esprit fanmi!

**Édikasyon, timoun an lari, fanmi chiré, lanmou a manman é
gran-manman, plas a papa, kimoun ka menné fanmi la...
On a tous une famille et un avis à donner !
Venez donner le vôtre lors des rencontres territoriales
des Assises de la Famille !**



Infoline:

0590 21 59 15

0590 21 59 24

assisesdelafamille.cd971.fr

 Conseil Départemental de La Guadeloupe



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- Les Assises de la Famille - Page 3
 - Le contexte
 - Une démarche partenariale
- Les rencontres territoriales - Page 5
- Le calendrier prévisionnel des Assises de la Famille - Page 6
- Le label « Lespri Fanmi » - Page 7
- Un site Internet dédié - Page 8
- Les missions du Conseil Départemental en matière d'action sociale - Page 9
- Les missions des partenaires - Page 10



LES ASSISES DE LA FAMILLE

LE CONTEXTE

Au cours des derniers mois, la Guadeloupe a connu des épisodes de violences sans précédent avec notamment, comme auteurs des jeunes mineurs ou de jeunes adultes.

Au sein de la population, est né un grand besoin d'expression et d'action que les nombreuses tribunes libres et marches blanches, ont tenté d'apaiser.

Les pouvoirs publics, à l'initiative du Préfet, ont pour leur part, déployé en urgence, une nouvelle stratégie de co-production de sécurité et de lutte contre la violence à côté des dispositions initiales du plan départemental de prévention de la délinquance 2014-2017.

L'un des enseignements majeurs issus des récents débats reste cependant la place centrale que doit occuper **la Famille** dans la société guadeloupéenne, en particulier pour lutter contre la violence et contre les causes de la violence.

Les 1^{ères} **Assises de la Famille** ont donc pour objectif de mettre en mouvement la société guadeloupéenne et ses acteurs (les collectivités, les institutions, la société civile, les associations) afin d'initier une réflexion à l'échelle des territoires sur la famille guadeloupéenne - sa place et son rôle, ses forces, ses faiblesses, ses contradictions, ses attentes, ses besoins et les difficultés qu'elle rencontre - afin de proposer des solutions concertées et de poser ainsi collectivement les bases d'une nouvelles politiques de la famille en Guadeloupe.

Des rencontres territoriales auront lieu du **29 avril au 16 décembre 2017** dans **chaque commune**. Celles-ci prendront la forme de conférences-débat et de tables rondes, ouvertes à toute personne souhaitant prendre part au débat public.

Simultanément, les personnes engagées dans l'action associative seront invitées à témoigner et à partager leurs analyses et propositions.

Dans le même temps, une consultation électronique sera organisée sur un **site Internet dédié** ouvert par la collectivité : <http://assisesdelafamille.cd971.fr>

Enfin, durant toute la période des assises, le Conseil départemental et ses partenaires labelliseront « L'espwi fanmi » des manifestations et des événements (expositions, conférences, etc.) proposées, en particulier, par des associations autour des thématiques liées à la famille et qui contribueront également à faire avancer la réflexion dans le cadre des assises.

L'ensemble de la démarche des 1ères **Assises de la Famille** se clôturera par une assemblée plénière, au cours de laquelle seront présentés les **Actes des rencontres territoriales**, véritable point de départ des nouvelles mesures à déployer en urgence sur tout le territoire notamment par l'ensemble des partenaires de cette initiative.

UNE DEMARCHE PARTENARIALE

Les Assises de la Famille ont très vite agrégé l'adhésion d'organismes majeurs que sont la CGSS, la CAF, l'AMG, l'Education Nationale, l'ARS et l'UDAF. Tous, sont attentifs aux évolutions de la famille et développent à son égard, une même volonté d'adapter leur offre de services à ses nouveaux besoins.



LES RENCONTRES TERRITORIALES

Les rencontres territoriales se veulent des espaces de rencontre et de réflexions avec les citoyens afin d'imaginer ensemble les pistes d'une politique publique départementale prenant mieux en compte les évolutions de la famille guadeloupéenne.

DEROULE D'UNE RENCONTRE TERRITORIALE

8h30 - 9h00 : Accueil du public

Animations sur le thème de la famille : saynètes, slam, poèmes...

9h00-9h15 : Ouverture protocolaire de la rencontre

Mot de bienvenue du Maire ou de son représentant, du Conseiller départemental représentant la Présidente du Conseil départemental

9h15-9h30 : Introduction de la séquence « *Compétences et autorité parentale* »

Données statistiques du territoire concerné/ résultats d'enquêtes

9h30-10h45 : Echanges et discussion avec le public

Discussions conduites par des intervenants experts et cadrées par un modérateur et 2 animateurs.

10h45-11h00 : Pause - Distribution d'eau et de fruits

11h00-11h15 : Introduction de la séquence « *famille et violence* »

Résultats du sondage en lien avec la séquence / lancement du sujet par les experts

11h15-12h30 : Echanges et discussion avec le public

Discussion conduites par des intervenants experts et cadrées par un modérateur et 2 animateurs

12h30-12h45 : Synthèse des débats et clôture de la rencontre

Le modérateur présente la synthèse des questions abordées, des réponses apportées, des attentes exprimées et des propositions-suggestions à retenir

PUBLIC ATTENDU

- Les représentants des associations de la commune, préalablement sélectionnés et invités ;
- Le tout public.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ASSISES DE LA FAMILLE

COMMUNES	DATES
SAINTE-ANNE	29 AVRIL
TROIS-RIVIERES	17 MAI
MORNE-A-L'EAU	20 MAI
ABYMES	20 MAI
CAPESTERRE-BELLE-EAU	7 JUIN
BAILLIF SAINT-CLAUDE	24 JUIN
BAIE-MAHAULT	1ER JUILLET
GOSIER	9 SEPTEMBRE
PETIT-CANAL PORT-LOUIS ANSE-BERTRAND	16 SEPTEMBRE
LAMENTIN SAINTE-ROSE	23 SEPTEMBRE
PETIT-BOURG	30 SEPTEMBRE
POINTE-A-PITRE	7 OCTOBRE
DESIRADE	11 OCTOBRE
BASSE-TERRE GOURBEYRE VIEUX-FORT	14 OCTOBRE
TERRE DE HAUT	18 OCTOBRE
LE MOULE	21 OCTOBRE
BOUILLANTE VIEUX-HABITANTS	28 OCTOBRE
TERRE DE BAS	15 NOVEMBRE
DESHAIES	18 NOVEMBRE
MARIE-GALANTE	25 NOVEMBRE
SAINT-FRANCOIS	2 DECEMBRE
POINTE-NOIRE	9 DECEMBRE
GOYAVE	16 DECEMBRE

LE LABEL « LESPRI FANMI »

La démarche des Assises de la famille ne consiste pas seulement en l'organisation de rencontres territoriales, mais à mettre la société la Guadeloupe en mouvement, en réflexion et en action.

C'est pourquoi le Conseil départemental et ses partenaires proposent, d'ici à la fin de l'année, de labelliser des événements et des manifestations organisés par des associations et/ou des institutions autour de thématiques s'inscrivant dans la démarche des assises.

Ces événements et ces manifestations pourront être dans les domaines éducatif, culturel ou sportif, déjà prévus ou spécialement proposés dans le cadre des assises.

En s'appuyant sur la force du mouvement associatif guadeloupéen, l'objectif de ce *label* « *Lespri fanmi* » est de faire participer le plus grand nombre à notre réflexion autour des grands enjeux de la famille guadeloupéenne. Il doit aussi permettre au plus grand nombre de s'approprier la démarche des assises et de la faire vivre sur tout le territoire et dans toute la société.

Pour les organisateurs de ces manifestations, l'intérêt de ce label sera d'inscrire leurs événements dans un élan collectif et de leur offrir une plus grande visibilité avec un appui logistique et, éventuellement, financier du Département.

Une rubrique du site Internet dédié aux Assises sera consacré à ce label « Lespri fanmi » et permettra aux porteurs de projets de déposer une demande de labellisation qui sera accordée par le Conseil départemental, en lien avec ses partenaires.

Lespri fanmi !

UN SITE INTERNET DEDIE

Afin que les citoyens soient encore plus nombreux à s'exprimer, un site internet dédié a été crée : <http://assisesdelafamille.cd971.fr>



LES MISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE D'ACTION SOCIALE

L'action sociale est la première compétence du Conseil départemental. Elle représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement, et recouvre les domaines suivants :

ENFANCE ET FAMILLE

- **Aide sociale à l'enfance : Prévention et Protection**

L'aide sociale à l'enfance est une action sociale en faveur de l'enfance et des familles. Elle s'adresse aux familles qui ont des difficultés matérielles ou éducatives aiguës, avec leurs enfants, et aux jeunes dont les difficultés sociales risquent de compromettre gravement l'équilibre.

- **Protection Maternelle et Infantile**

Le service de la Protection Maternelle et Infantile est chargé d'assurer la protection médico-sociale de la mère et de l'enfant.

INSERTION ET COHESION SOCIALE

Combattre les inégalités et favoriser la cohésion sociale, sont deux axes majeurs de la politique menée par le Département en matière de lutte contre les exclusions et d'insertion.

AUTONOMIE PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

*Le Département anime et pilote des actions concrètes favorisant le "bien vieillir". Il intervient auprès des personnes en situation de handicap pour favoriser leur maintien à domicile et leur permettre d'acquérir **une autonomie dans la vie quotidienne.***

EDUCATION

Le Conseil départemental assure la promotion de l'égalité des chances et assurer la réussite de tous et accompagne également les étudiants.

SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL

Accompagnement social individuel et collectif de tous les publics, prévention et protection de l'enfance, insertion sociale des publics en difficulté.

LES MISSIONS DES PARTENAIRES

LA CGSS

De la maternité aux droits des survivants de la famille, nous sommes présents tout au long de la vie des familles.

Nos missions sont multiples, variées et concernent tous les titulaires des droits sociaux mais également tous les ayants droits de la famille.

La CGSS protège donc les individus : nouveaux-nés/ adolescents/ jeunes adultes/ adultes et « séniors » et leurs familles à chaque étape de leur vie.

Elle prend en charge des prestations individuelles et collectives et ainsi participe à la vie et au budget des ménages... pour leur mieux-être.

Ses **missions** sont les suivantes :

- Gérer l'assurance maladie, la maternité, l'invalidité, les cures thermales avec l'accès aux soins pour tous.
- Agir en faveur des personnes les plus fragiles (service social, action sanitaire et sociale, services des transferts sanitaires).
- Préparer la retraite et payer les pensions.
- Gérer la protection sociale des exploitants agricoles.
- Accompagner la prévention des risques professionnels et plus généralement la prévention santé.

LA CAF

La politique familiale a pour finalité d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, à soutenir la fonction parentale, à améliorer leur cadre de vie et créer les conditions favorables à leur autonomie, à leur insertion.

La CAF a un poids essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge des aides de prestations légales et de l'action sociale familiale :

- **pour les familles** :
 - o versement des prestations familiales aux parents et enfants ;
 - o soutien aux équipements et services en matière d'action sociale (crèches, centre social, équipements de proximité, restauration scolaire, centres de loisirs, aides aux vacances, etc.).

- **pour le logement :**
 - o attribution des aides au logement (allocation de logement, prime de déménagement) ;
 - o participation à la construction de logements sociaux, à l'amélioration de l'habitat et à l'équipement des foyers.

- en faveur de **la lutte contre la précarité :**
 - o versement aux personnes en situation de grande difficulté, de minima sociaux : le Revenu de Solidarité Active, la Prime d'Activité, l'Allocation aux Adultes Handicapés ;
 - o interventions en faveur des familles les plus fragiles, par un accompagnement budgétaire, éducatif et social.

L'UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), créée par l'ordonnance du 03 mars 1945, est reconnue d'utilité publique.

Elle a pour mission principale de défendre les intérêts moraux et matériels de l'ensemble des familles résidant sur notre territoire (CASF article L.211-3). Ses membres bénéficient de la force d'un réseau national et local reposant sur 4 Fédérations et 30 Associations Familiales, soit plus de 4500 personnes.

Ces militants familiaux œuvrent au sein de l'UDAF en lui permettant de remplir son rôle dans de nombreux services aux familles.

L'UDAF a développé un savoir-faire reconnu, notamment dans le domaine de l'aide à la gestion du budget des foyers les plus vulnérables, nécessitant la prise en compte particulière de leur spécificité ou leur complexité.

C'est en apportant des réponses concrètes aux problématiques des familles que l'UDAF est devenu au plan national et local, l'interlocuteur privilégié des institutions.

Elle est en Guadeloupe, l'association qui représente de droit les familles, dans toutes les grandes instances de mise en œuvre des politiques publiques qui leurs sont dédiées.

A nos côtés, l'UDAF vient affirmer que la famille est un partenaire à part entière.